

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 01/2020

Séance du **15 février 2020**

OBJET : Dispositif relatif aux produits des amendes relatives à la circulation routière entre les collectivités de Corse du Sud de moins de 10 000 habitants.

Aménagements de sécurité – Construction de deux murs de soutènement au lieu-dit Spinu et au lieu-dit Vigna-Vechja – Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : **9**

Afférents au conseil : **9**

En exercice : **9**

Date de la convocation : 07/02/2020

Date d'affichage : 07/02/2020

Ayant délibéré : 5 Votés Pour : 5

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le quinze février à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur MARTINO Enzo a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. POLI Jean-Baptiste
M. CIPRIANI Jean-Marie	
Mme GUIQUET Sandra	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre Antoinc
	M. MANTESE Jean-François

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est opportun de proposer un projet relatif à un aménagement de sécurité qui peut être financé par le produit des amendes de police 2019.

Pour ce faire, l'aménagement consistant en la construction de deux murs de soutènement au lieu-dit Spinu et au lieu-dit Vigna-Vechja a été retenu.

- Vu l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** que la sécurité des usagers l'exige et nécessite la construction d'un mur de soutènement au lieu-dit Spinu et que la préservation en état du chemin communal nécessite la réalisation d'un ouvrage type « mur de soutènement » d'une contenance d'environ 75 m² le long de la propriété Poli située à l'aval du chemin public.
- **Considérant** que la sécurité des usagers l'exige et nécessite la construction d'un mur de soutènement au lieu-dit Vigna-Vechja d'une contenance d'environ 30 m² à l'amont de la voie publique.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise CASTELLANI BTP, spécialisée dans le chiffrage de ce type de travaux, qui a établi deux devis détaillés qui prévoient notamment la construction de deux murs de soutènement en agglos à bancher.

Monsieur le Maire met sur la table les devis sollicités. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de cinquante et un mille cinq euros (61 095) €.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre de l'aide relative aux produits des amendes de police à hauteur de 80 %.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE	80 %	48 876 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	12 219 €
	TVA 10 %	6 109,50 €
		18 328,50 €
TOTAL T.T.C.		67 204,50 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** les projets ainsi que les plans de financement proposés par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant des procédures de consultation et signer les marchés de travaux.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le

MISE
EN VUE

ID : 02A-212001861-20200215-2020_01-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 15/02/2020

Le Maire

Jean-Luc MILLO



Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le

ID : 02A-212001861-20200215-2020_01-DE



BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - POSE DE CANALISATIONS

MAIRIE OLIVESE

Aménagement de sécurité

Construction d'un mur de soutènement à l'aval de la voirie communale

"Lieu dit U SPINU"

DEVIS

N° prix	Désignation	Unité	Quantité	PU	Montant HT
1	Installation, Repliage de chantier et signalisation	F	1	5 000,00 €	5 000,00 €
2	Déblais en terrain de toute nature, évacuation en décharge autorisée	M3	105	110,00 €	11 550,00 €
3	Fouilles pour fondations	M3	18	60,00 €	1 080,00 €
4	Semelle pour fondations	M3	18	500,00 €	9 000,00 €
5	Mur en agglos à bancher de 0,27m	M2	75	280,00 €	21 000,00 €
6	Remblai drainant	M3	45	75,00 €	3 375,00 €
TOTAL GENERAL HT.....					51 005,00 €
TVA à 10%.....					5 100,50 €
TOTAL TTC.....					56 105,50 €

Aullène, le 18 Juillet 2019

Marie Louise CASTELLANI

ENTREPRISE
CASTELLANI
BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
20116 AULLENE - Tél. 04 95 77 05 51
Tél. 04 95 78 68 73 - Fax 04 95 77 12 32
RM 324 458 123 - 2011

Envoyé en préfecture le 19/02/2020

Reçu en préfecture le 19/02/2020

Affiché le

ID : 02A-212001861-20200215-2020_01-DE



BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - POSE DE CANAUSATIONS

Monsieur Le Maire
Mairie d'Olivese
Quartier Castagnolo
20140 OLIVESE

Construction d'un mur de soutènement amont

DEVIS

N° prix	Désignation	Unité	Quantité	PU	Montant HT
1	Installation, repliement de chantier et signalisation	F	1	800,00 €	800,00 €
2	Fouilles pour fondations	M3	5	50,00 €	250,00 €
3	Béton pour fondations	M3	5	380,00 €	1 900,00 €
4	Mur en élévation en agglos de 27 à bancher	M2	30	185,00 €	5 550,00 €
5	Remblai drainant	M3	10	45,00 €	450,00 €
6	Enduit sur mur	M2	30	38,00 €	1 140,00 €
TOTAL GENERAL HT.....					10 090,00 €
TVA à 10%.....					1 009,00 €
TOTAL TTC.....					11 099,00 €

Aullène, le 12 février 2020
Entreprise CASTELLANI

ENTREPRISE CASTELLANI
BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS
20116 AULLENE
Tél. : 04 95 77 05 51 / 04 95 78 60 73
Fax : 04 95 77 12 32
RM : 324 656 123 20 1